



Paris, le 23 janvier 2018

Département Action sociale, Éducative, Sportive et Culturelle  
N/Réf : SF/CV  
Objet : convocation du groupe de travail « restauration collective »  
Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les maires membres du groupe de travail « restauration collective », Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations départementales de maires

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la réunion du groupe de travail « Alimentation et Restauration » de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité qui se tiendra le :

**GRUPE DE TRAVAIL « ALIMENTATION ET RESTAURATION »**  
**14 février 2018 de 10h00 à 16h00**



**Lieu : Groupement scolaire, 41 rue de l'arbalète 75005 Paris  
(Métro Censier Daubenton)**

Cette réunion se déroulera comme suit :

- **Matin - 10h00 – 12h00 : De quelle manière développer les circuits de proximité au regard des contraintes liées aux règles de la commande publique ?**
  - Présentation du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable (dispositions sur les seuils et sur le gaspillage alimentaire), et des perspectives liées au dispositif des projets alimentaires territoriaux, en lien avec la direction générale de l'alimentation (ministère de l'agriculture)
  - Échanges sur les actions que peuvent mettre en place les collectivités pour recourir à des producteurs locaux, et des moyens dont disposent ces derniers pour répondre à cette demande, avec l'exemple de la Caisse des écoles du Ve arr. de Paris, en présence de producteurs.
- **Pause déjeuner - 12h – 14h : visite du restauration scolaire suivi d'un déjeuner sur place offert par la Caisse des écoles du Vè arr. Paris.**
- **Après-midi - 14h00 – 16h00 : Accès au service de restauration scolaire**
  - Relance de la problématique du principe d'égalité d'accès au service de restauration scolaire suite à la décision du TA de Besançon du 7 décembre 2017.  
En présence de la ville de Besançon et du ministère de l'Intérieur.
  - Échanges avec le Défenseur des droits sur les difficultés rencontrées par les collectivités en termes d'accès et de fonctionnement du service de restauration scolaire, et sur les pistes de solution.

Comptant vivement sur votre présence ou celle de votre représentant, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Isabelle MAINCION**  
Maire de la Ville-aux-Clercs (41)

**Gilles PEROLE**  
Adjoint au maire de MOUANS-SARTOUX (06)